

En 2023, parmi les 30 800 lycéens de terminale scolarisés dans une académie d'Outre-mer ayant confirmé au moins un vœu en phase principale sur Parcoursup, 62% (19 000 candidats) ont postulé à une formation dans l'Hexagone. À l'issue de la campagne, 68% de ces candidats ont reçu au moins une proposition d'admission et 35% ont accepté une formation en France métropolitaine. Cette dernière part s'élève à 52% pour les néo-bacheliers avec une mention Bien ou Très bien qui postulent également plus souvent vers l'Hexagone (81%). À la rentrée 2023, l'enseignement supérieur français compte 87 900 étudiants ayant obtenu leur baccalauréat dans une académie d'Outre-mer, toutes années d'obtention du bac confondues et tous niveaux d'étude confondus. Parmi eux, 45% (39 700 étudiants) sont inscrits dans une académie de France métropolitaine. Après une baisse de 2,5% entre la rentrée 2018 et la rentrée 2022, cet effectif repart à la hausse, enregistrant une croissance de 1,5% à la rentrée 2023.

Plus d'un tiers des lycéens ultra-marins s'orientent vers l'Hexagone pour leurs études supérieures

Dans les parcours d'études, les choix d'orientation post-bac sont déterminants pour la réussite et l'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Si aujourd'hui la plateforme Parcoursup recense la quasi-totalité des formations accessibles après l'obtention du baccalauréat, au moment de faire son choix, l'élève de terminale doit prendre en compte plusieurs paramètres : ses envies, son niveau scolaire mais aussi le lieu de formation et son coût. En effet, il n'est pas toujours possible, pour le futur bachelier, de trouver près de son domicile la formation supérieure souhaitée, et s'en éloigner peut ne pas être envisagé ou envisageable par certains.

La mobilité géographique à l'entrée dans l'enseignement supérieur est ainsi un enjeu majeur de politique publique. Elle est explicitement mentionnée dans la loi ORE – orientation et réussite des étudiants – du 8 mars 2018. Un des objectifs de cette loi est en effet de « favoriser la mobilité géographique des étudiants en particulier les plus modestes ». Des aides spécifiques existent notamment pour les étudiants ultra-marins mobiles vers l'Hexagone : une priorité pour l'obtention d'un logement Crous, un renforcement du soutien financier avec le maintien de la bourse pendant les grandes vacances universitaires, une meilleure prise en compte de la distance pour l'obtention et le calcul de la bourse et une possibilité de prise en charge totale ou partielle d'un billet d'avion aller-retour chaque année dans le cadre du passeport mobilités études.

Les déterminants de la mobilité sont de plusieurs natures : offre de formation locale, demande de formation des néo-bacheliers, stratégies d'orientation ou caractéristiques sociales et scolaires des lycéens peuvent influencer les décisions au moment d'entrer dans l'enseignement supérieur.

Plus de six candidats ultra-marins sur dix confirment au moins un vœu dans l'Hexagone

En 2023, 30 800 lycéens scolarisés en classe de terminale dans une académie d'Outre-mer confirment au moins un vœu en phase principale sur Parcoursup (*tableau 1*). Plus d'un tiers de ces derniers sont inscrits dans l'académie de La Réunion, près de trois sur dix dans les académies des Antilles (Guadeloupe, Martinique), deux sur dix à Mayotte et un sur dix pour l'académie de Guyane ainsi que pour les COM et Nouvelle-Calédonie. Plus de six élèves de terminale ultra-marins sur dix (62%, soit 19 000) ont confirmé au moins un vœu pour une formation qui se trouve en France métropolitaine et *in fine* plus de deux sur dix acceptent effectivement une formation dans l'Hexagone. Il faut cependant moduler l'interprétation de ces parts en fonction des contrastes dans la mobilité des étudiants ultra-marins selon leur territoire d'origine. En effet, la demande de mobilité est plus importante dans les académies de Mayotte et Guyane

TABLEAU 1 - Candidats ultra-marins inscrits - Candidats ultra-marins acceptant une proposition dans l'Hexagone

Académie du Bac	Nombre de candidats inscrits ayant confirmé au moins un vœu (1)	Part des femmes (%)	Nombre de candidats ayant confirmé au moins un vœu dans l'Hexagone (2)	Part des candidats pour l'Hexagone parmi les inscrits (%)	Nombre de candidats ayant reçu au moins une proposition en Hexagone (3)	Part des candidats pour l'Hexagone ayant reçu au moins une proposition (%)	Nombre de candidats acceptant une proposition dans l'Hexagone (4)	Part des candidats acceptant une proposition dans l'Hexagone	
								parmi ceux ayant confirmé au moins un vœu vers l'Hexagone (4)/(2)	parmi les inscrits (4)/(1)
Guadeloupe	5 100	55	3 300	64	2 100	64	1 100	33	21
Guyane	3 000	60	2 100	71	1 400	67	800	37	26
La Réunion	10 500	55	5 300	51	3 400	64	1 500	28	14
Martinique	3 600	54	2 200	63	1 400	64	700	32	20
Mayotte	5 500	59	4 400	81	3 400	77	1 800	42	34
COM et Nouvelle-Calédonie	3 000	56	1 600	52	1 200	75	700	44	23
Ensemble	30 800	56	19 000	62	12 900	68	6 700	35	22

Lecture : Au total, 30 800 candidats ultra-marins en terminale confirment au moins un vœu sur Parcoursup 2023 (56 % de femmes) dont 19 000 qui confirment au moins un vœu dans une formation de l'Hexagone (soit 62 % des inscrits), 12 900 qui reçoivent au moins une proposition (soit 68 % des candidats pour une formation dans l'Hexagone) et 6 700 acceptent une proposition dans une académie de l'Hexagone (soit 22 %, respectivement 35 %, parmi les candidats ayant confirmé au moins un vœu, respectivement un vœu dans l'Hexagone).

Source : Parcoursup, campagne 2023 - Traitement SIES

(respectivement 8 sur dix et 7 sur dix) alors qu'elle est largement en dessous de la moyenne des DROM pour l'académie de La Réunion (51 %) et pour les COM et Nouvelle-Calédonie (52 %). Dans la quasi-totalité des académies d'Outre-mer, le nombre de places proposées en première année d'enseignement supérieur et affichées sur Parcoursup est toujours largement supérieur au nombre de nouveaux bacheliers (sauf en Guyane et particulièrement à Mayotte). La répartition par filière de formation est également très inégale selon les académies et peut s'avérer insuffisante par rapport à la demande (annexe 4). Les femmes sont plus représentées parmi les candidats ultra-marins pour une formation dans l'Hexagone (59 %) que dans l'ensemble des candidats ultra-marins

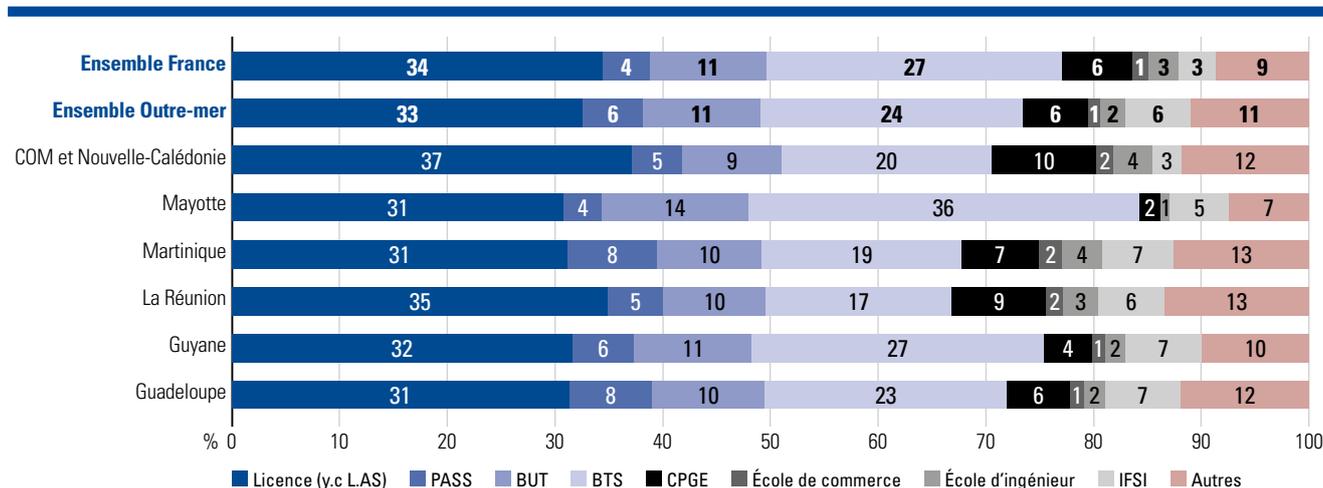
inscrits sur Parcoursup (56 %). Ce différentiel de +3 points entre la part de femmes dans l'Hexagone et celle des candidates ultra-marines inscrites sur la plateforme Parcoursup est plus marqué pour les Antilles (+4 points pour la Guadeloupe et +6 points pour la Martinique). *A contrario*, ce différentiel est négatif pour les académies de Guyane et Mayotte (-1 point).

La licence et les BTS sont les formations les plus choisies par les candidats ultra-marins mobiles vers l'Hexagone

Lorsqu'ils postulent pour des formations dans l'Hexagone, les candidats de terminale ultra-marins choisissent majoritairement

les formations universitaires et les sections de technicien supérieur (STS) qui préparent au brevet de technicien supérieur (BTS). La moitié de ces candidats choisissent une formation universitaire dont 33 % une licence (y compris L.AS), 11 % un bachelors universitaire de technologie (BUT) et 6 % un parcours d'accès spécifique santé (PASS, Graphique 1). Par ailleurs, un quart des candidats souhaitent intégrer une STS. Ceux qui optent pour une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) ou pour une formation en institut de formation en soins infirmiers (IFSI) représentent une part de 6 % pour chacune de ces filières. Une faible part des lycéens ultra-marins postulent pour une formation en école de commerce ou en école d'ingénieur (respectivement 1 % et 2 %).

GRAPHIQUE 1 - Choix de filière de formation dans l'Hexagone des candidats ultra-marins



Champ : candidats ultra-marins en terminale qui ont confirmé au moins un vœu dans une formation de l'Hexagone.

Source : Parcoursup, campagne 2023 - Traitement SIES

Cette répartition des choix de filière est quasi identique à celle de l'ensemble des élèves de terminale de la France entière à l'exception de quelques formations. Les élèves de terminale ultra-marins ont moins tendance à souhaiter se déplacer dans l'Hexagone pour des formations traditionnelles comme la licence ou les BTS. C'est le cas dans l'ensemble des académies d'outre-mer à l'exception de Mayotte pour les BTS et les COM et Nouvelle-Calédonie pour la licence. Dans l'ensemble, ils sont relativement moins nombreux à choisir d'intégrer un parcours de STS (-3 points) ou une licence y compris L.AS (-2 points) que l'ensemble des candidats de la France entière. Cela peut être mis en lien avec le fait que ces formations sont disponibles dans l'ensemble des académies d'Outre-mer. En revanche, ils candidatent relativement plus en PASS (+1 point), en IFSI (+3 points) et dans les autres filières de formations d'enseignement supérieur (+2 points) composées principalement par les instituts d'études politiques, les diplômés de comptabilité générale (DCG), les formations paramédicales et sociales, les formations en architecture, les diplômés nationaux des métiers d'art et du design (DN MADE), etc. L'offre de formation de ces autres filières de formation est limitée en Outre-mer et de façon plus marquée en Polynésie, Nouvelle-Calédonie, Guyane et Mayotte, ce qui peut expliquer la forte demande vers l'Hexagone pour ces autres filières de formations du supérieur.

6 700 candidats ultra-marins acceptent une proposition dans une formation dans l'Hexagone, les 3/4 d'entre eux vont à l'université ou en STS

En 2023, près de 13 000 lycéens scolarisés en terminale dans une académie d'Outre-mer ont reçu au moins une proposition d'admission sur Parcoursup pour une formation dans une académie de France métropolitaine, ce qui représente 68 % des candidats ayant postulé pour une formation dans l'Hexagone. Près de la moitié des propositions reçues (46 %) concernent une licence (y compris L.AS), alors que cette formation ne représentait que 33 % des vœux formulés (soit +13 points). En revanche les PASS et les autres filières de formations sont moins présentes dans les propositions reçues (-4 points), de même que les BUT (-3 points) et les BTS (-2 points) qui sont des formations plus sélectives.

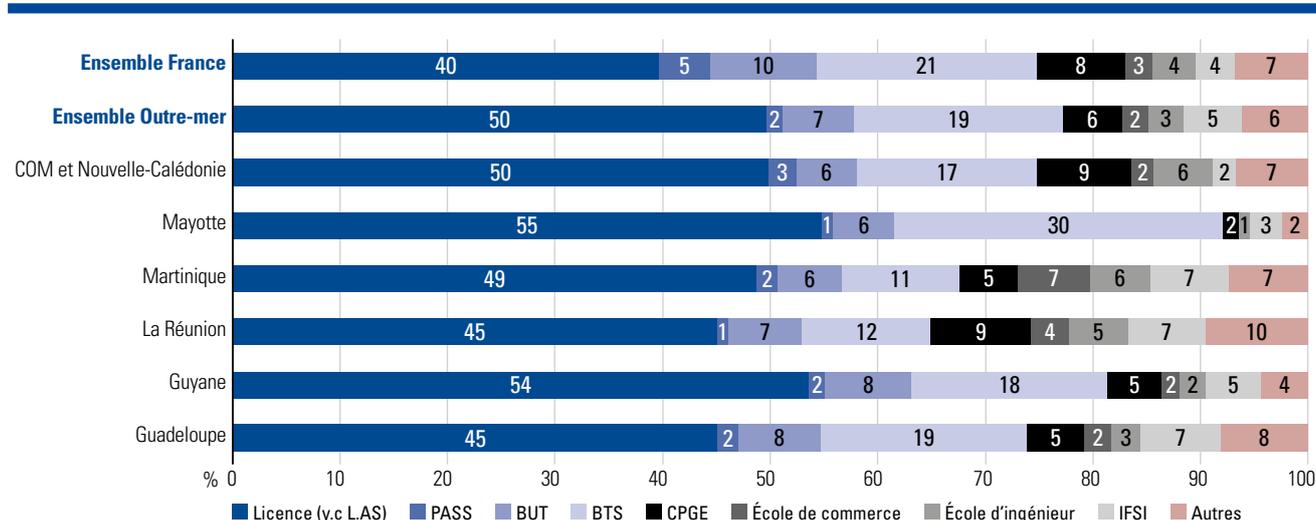
À la fin de la procédure sur Parcoursup, près de 6 700 élèves de terminale inscrits dans une académie d'Outre-mer et candidatant à une formation en France métropolitaine acceptent une proposition dans une académie de celle-ci, soit un taux d'admission de 35 %. Ce taux est plus élevé pour les candidats des académies de COM et Nouvelle-Calédonie (44 %), de Mayotte (42 %) et de Guyane (37 %) alors qu'il est faible pour La Réunion (28 %) et pour les Antilles (32 % pour la Martinique et 33 % pour la Guadeloupe).

Près de six sur dix candidats ultra-marins pour une formation dans l'Hexagone acceptant une proposition, le font pour une formation universitaire, dont 50 % en licence (y c. L.AS), 7 % en BUT et 2 % en PASS (Graphique 2). Et près d'un sur cinq d'entre eux acceptent une proposition en BTS, 6 % en CPGE ainsi que dans les autres filières de formations du supérieur et 5 % en IFSI. Les écoles de commerce et les écoles d'ingénieur accueillent toujours les parts les plus faibles (respectivement 2 % et 3 %). Globalement, plus des trois quarts (77 %) des candidats ultra-marins acceptant une proposition pour une formation dans l'Hexagone vont à l'université ou en section de technicien supérieur (STS). Cette part est très forte pour les académies de Mayotte (92 %) et Guyane (81 %) alors qu'elle est largement en dessous de la moyenne pour La Réunion (65 %).

Lorsque qu'on compare cette répartition des acceptations par filière à celle des vœux, il y a une nette différence. Celle-ci est plus marquée pour la licence (y c. L.AS) où la part de candidats ultra-marins acceptant cette formation est supérieure à celle des candidats postulant (+17 points). C'est le contraire qui est constaté en STS (-5 points), en BUT (-4 points) et dans les autres filières de formation du supérieur (-5 points).

Être bon élève et avoir une mention Bien ou Très bien favorise la mobilité vers l'Hexagone pour les candidats de terminale ultra-marins. Plus de huit néo-bacheliers ultra-marins sur dix avec mention Bien ou

GRAPHIQUE 2 - Répartition des candidats ultra-marins ayant accepté une proposition dans l'hexagone par filière de formation et selon l'académie du bac



Lecture : Au total, 50 % des candidats ultra-marins en terminale qui acceptent un vœu en Hexagone le font en licence.
 Champ : candidats ultra-marins en terminale qui ont reçu et accepté une proposition d'une formation dans l'Hexagone.
 Source : Parcoursup, campagne 2023 - Traitement SIES

TABLEAU 2 - Nombre d'étudiants ultra-marins inscrits dans l'enseignement supérieur dans l'Hexagone et en Outre-mer à la rentrée 2023

Académie du bac	Ensemble des bacheliers ultra-marins présents dans l'enseignement supérieur	Bacheliers ultra-marins présents dans l'enseignement supérieur dans l'Hexagone	Part d'ultra-marins présents dans l'enseignement supérieur dans l'Hexagone (%)	Part d'ultra-marins présents dans l'enseignement supérieur en Outre-mer (%)	Part de femmes parmi les bacheliers ultra-marins présents dans l'enseignement supérieur (%)
Guadeloupe	14 300	6 900	47,9	52,1	59,9
Guyane	7 100	3 500	49,6	50,4	62,7
La Réunion	29 900	12 100	40,4	59,6	57,5
Martinique	11 600	5 400	46,3	53,7	60,4
Mayotte	10 400	6 100	58,7	41,3	62,8
Nouvelle-Calédonie	7 600	2 900	39,0	61,0	59,1
Polynésie française	6 700	2 500	37,2	62,8	61,2
Autres COM	400	300	84,0	16,0	63,4
Total	87 900	39 700	45	55	60

Champ : France entière (hors STS en apprentissage, STS et CPGE agricoles, formations paramédicales/sociales et écoles administratives)

Source : MESR-SIES, Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP

Très bien postulent à une formation dans une académie de l'Hexagone, soit 21 points de plus que la part de l'ensemble des candidats ultra-marins (annexe 3). Ils sont relativement plus nombreux à accepter une formation dans l'Hexagone (52 % contre 35 % pour l'ensemble des candidats ultra-marins).

En 2023, 87 900 étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur ont obtenu leur baccalauréat dans une académie d'Outre-mer

À la rentrée 2023, 87 900 étudiants ayant obtenu leur baccalauréat en Outre-mer sont inscrits dans l'enseignement supérieur tous

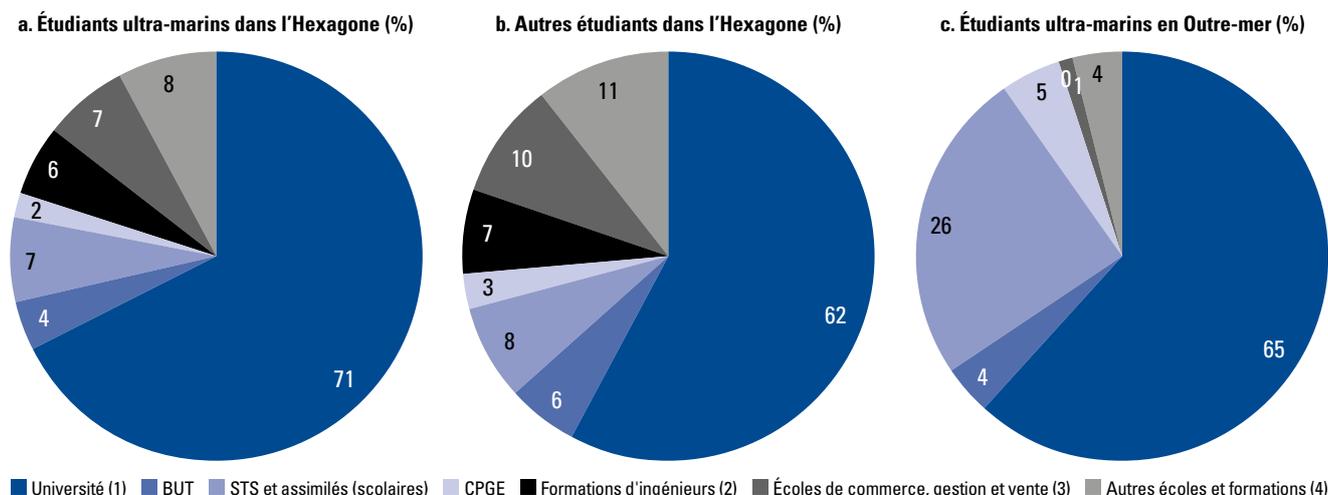
niveaux de formation confondus et toutes filières confondues (tableau 2). Plus du tiers d'entre eux ont obtenu leur baccalauréat dans l'académie de La Réunion, tandis que moins de 1 % de cet effectif l'a obtenu à Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-Futuna. Les femmes représentent 60 % de ces effectifs, tandis qu'elles ne représentent que 55 % des étudiants ayant obtenu leur baccalauréat en France métropolitaine et étudiant en France métropolitaine. Cette part atteint 63 % pour les inscrits ayant obtenu leur baccalauréat à Saint-Pierre-et-Miquelon ou Wallis-et-Futuna.

Un peu moins de la moitié des étudiants (45,1 %) ayant obtenu leur baccalauréat

en Outre-mer continuent leurs études en France métropolitaine. Ils sont ainsi 39 700 étudiants présents en France métropolitaine en 2023-2024, un effectif qui varie peu d'une année à l'autre (annexe 1). La large majorité d'entre eux sont inscrits à l'université (70,7 % des effectifs présents en France métropolitaine – graphique 3a). Cela représente une part plus importante que celle des autres étudiants en France métropolitaine, où seuls 62,3 % des effectifs sont inscrits à l'université.

Le reste des étudiants en provenance d'Outre-mer est inscrit dans les parcours scolaires de STS et assimilés (7,4 % des effectifs), puis en écoles de commerce,

GRAPHIQUE 3 - Filières choisies par les étudiants, en Outre-mer et dans l'Hexagone, en 2023



1. Périmètre 2019, soit sans prise en compte du périmètre des grands ensembles universitaires créés ou modifiés par décret depuis 2020, en application de l'ordonnance sur les établissements expérimentaux.

2. Ensemble des écoles et formations d'ingénieurs (universitaires ou non), y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

3. Hors BTS, DCG, DSCG.

4. Autres établissements d'enseignement universitaire (Paris-Dauphine, EHESS, IEP Paris, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, École pratique des hautes études, Muséum national d'histoire naturelle, Institut de physique du Globe, École nationale des chartes, École d'économie de Toulouse), formations comptables, écoles normales supérieures, écoles supérieures artistiques et culturelles, préparations intégrées, autres écoles.

Champ : France entière (hors STS en apprentissage, STS et CPGE agricoles, formations paramédicales/sociales et écoles administratives)

Source : MESR-SIES, Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP

TABLEAU 3 - Répartition des étudiants ultra-marins par catégorie socio-professionnelle

	Agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions Intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités et inactifs	Ensemble (1)	Proportion de valeurs manquantes
Universités	9	21	14	22	6	29	100	11
STS et assimilés (scolaires)	9	7	10	21	17	36	100	8
CPGE	12	34	15	16	9	13	100	3
Formations d'ingénieurs hors université (2)	12	48	13	14	3	10	100	9
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	18	38	12	18	3	11	100	32
Autres écoles et formations (5)	13	32	15	19	6	16	100	24
Ensemble des étudiants ultra-marins	9	21	13	21	8	28	100	11
Ensemble des étudiants ultra-marins dans l'Hexagone	10	29	14	19	4	24	100	16
Ensemble des étudiants ultra-marins en Outre-mer	9	15	12	23	10	31	100	8
Ensemble des autres étudiants (4)	10	37	15	18	10	11	100	13

1. Hors valeurs manquantes.

2. Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

3. Autres établissements d'enseignement universitaire (Paris-Dauphine, EHESS, IEP Paris, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, École pratique des hautes études, Muséum national d'histoire naturelle, Institut de physique du Globe, École nationale des chartes, École d'économie de Toulouse), formations comptables, écoles normales supérieures, écoles supérieures artistiques et culturelles, préparations intégrées, autres écoles.

4. Étudiants n'ayant pas obtenu leur baccalauréat en Outre-mer et n'étudiant pas en Outre-mer.

Champ : France entière (hors STS en apprentissage, STS et CPGE agricoles, formations paramédicales/sociales et écoles administratives)

Source : MESR-SIES, Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP

gestion et vente et dans des formations d'ingénieurs (6,7 % et 6,4 % respectivement), une répartition similaire à celle des autres étudiants en France métropolitaine.

Les étudiants ayant obtenu leur baccalauréat en Outre-mer et poursuivant des études supérieures en Outre-mer ont des choix d'inscriptions différents. Bien qu'également majoritairement présents à l'université (64,8 % des étudiants ayant obtenu leur baccalauréat en Outre-mer et en études supérieures en Outre-mer), ils sont surtout inscrits dans des filières courtes. Ainsi,

plus du quart d'entre eux est inscrit dans les parcours scolaires de STS et assimilés (25,8 %), 4,5 % en CPGE et 3,6 % en BUT. Cette répartition en Outre-mer témoigne de l'offre de formation disponible dans les territoires d'Outre-mer (annexe 4) : la large majorité des établissements de l'enseignement supérieur en Outre-mer propose des parcours de STS et des CPGE.

Contrairement aux étudiants poursuivant leurs études supérieures en France métropolitaine, les ultra-marins restant en Outre-mer sont très peu inscrits en écoles de

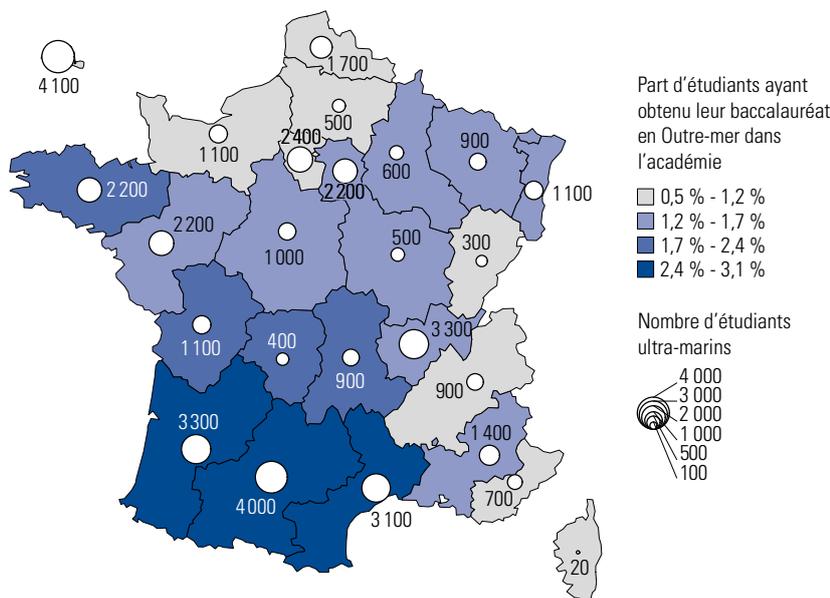
commerce, gestion et vente et dans des formations d'ingénieurs (1,0 % et 0,3 % respectivement), du fait du nombre restreint d'établissements proposant ce type de formations dans les territoires d'Outre-mer.

La majorité des étudiants ultra-marins ont des parents inactifs

Toutes formations confondues et quel que soit le lieu d'études des étudiants ayant obtenu leur baccalauréat en Outre-mer, 31 % des étudiants ont des parents retraités ou inactifs, alors que cette catégorie socio-professionnelle regroupe moins de 11 % des parents des élèves n'ayant pas obtenu leur baccalauréat en Outre-mer et n'étudiant pas en Outre-mer (tableau 3). La catégorie socio-professionnelle des parents diffère entre les étudiants ultra-marins poursuivant leurs études en France métropolitaine et ceux poursuivant leurs études en Outre-mer. Les enfants de cadres représentent 29 % des étudiants ultra-marins présents en France métropolitaine, tandis qu'ils ne représentent que 15 % des effectifs restant en Outre-mer. À l'inverse, seuls 4 % des étudiants ultra-marins en France métropolitaine ont des parents ouvriers, tandis que c'est le cas de 10 % des étudiants poursuivant leurs études en Outre-mer.

Un fort contraste existe selon le type de formation. Les enfants de cadres représentent près de la moitié des élèves en

CARTE 1 - Répartition des étudiants ultra-marins par académie dans l'Hexagone



Champ : France entière (hors STS en apprentissage, STS et CPGE agricoles, formations paramédicales/sociales et écoles administratives)

Source : MESR-SIES, Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP

formations d'ingénieurs hors université. Ils sont en revanche peu nombreux dans les STS et assimilés sous statut scolaire (7%). À l'inverse, les enfants de parents retraités ou inactifs et les enfants d'ouvriers sont surreprésentés dans ce type de formation (36% et 17% respectivement). À l'université, les enfants de retraités et d'inactifs, d'employés ou de cadres sont les plus présents. En CPGE, plus du tiers des élèves sont enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures.

Les étudiants ultra-marins sont plus présents en Ile-de-France et en Occitanie

La répartition des étudiants ayant obtenu leur baccalauréat en Outre-mer diffère d'une

académie à l'autre. Ils sont évidemment très présents dans les académies d'Outre-mer, où ils représentent toujours plus de 75% des étudiants des académies, cette part s'élevant à 94% à Mayotte (*annexe 2*). Parmi les ultra-marins présents en France métropolitaine, plus d'un étudiant sur cinq étudie en Ile-de-France, dont la moitié dans l'académie de Paris (4 100 étudiants, soit 10% des étudiants ultra-marins présents en France métropolitaine – *carte 1*). Ils sont également très présents dans l'académie de Toulouse (10% des effectifs ultra-marins présents en France métropolitaine), Bordeaux (8%) et Lyon (8%). À l'inverse, moins de 2% des étudiants ultra-marins présents en France métropolitaine le sont dans les académies de Nice, Reims, Dijon, Amiens, Limoges, Besançon et Corse. À elles sept,

ces académies regroupent 8% des étudiants ayant obtenu leur baccalauréat en Outre-mer et étudiant en France métropolitaine. Les étudiants ultra-marins ne représentent toutefois qu'une faible part des effectifs de France métropolitaine (1,6% de l'ensemble des étudiants). Cette part varie de 0,5% des effectifs en Corse, à 3,0% des effectifs dans l'académie de Toulouse. En Ile-de-France, où ils sont les plus présents en termes d'effectifs, ils ne représentent que 1,2% des effectifs totaux de la région académique.

**Juste Botthy, Solène Malfatto,
Guirane Ndao
MESR-SIES**

Pour en savoir plus

- *Education et Formation* n° 103, «[Admission Post-Bac : le portail APB reflète des problématiques d'affectation dans l'enseignement supérieur](#)», MENJS-MESR, avril 2022
- Diagnostic territorial : [STRATER-STRATOM édition 2022](#)
- Bluntz C., Boulet P. et Delahaye A., «[La mobilité géographique à l'entrée dans l'enseignement supérieur](#)», *Note d'information enseignement supérieur et recherche* n° 03, MESR-DGESIP/DGRI-SIES, mars 2023
- Botthy J. et Ndao G., «[Bilans académiques de Parcoursup 2023](#)», MESR-SIES, juin 2024
- Malfatto S., «[Les effectifs étudiants dans l'enseignement supérieur en 2023-2024](#)», *Note Flash enseignement supérieur et recherche* n° 19, MESR-DGESIP/DGRI-SIES, juillet 2024
- *Repères et références statistiques 2024* – [Fiche 11.05](#), MENJS et MESR

Sources, champ et définition

Sources

- MESR-SIES, Parcoursup, campagne 2023 – Traitement SIES
- MESR-SIES, Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MEN-MESR-DEPP, enquête SIFA, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

Champ

- Effectifs : ensemble des bacheliers d'une académie d'Outre-mer inscrits

dans l'enseignement supérieur en 2023-2024 dont une sous-catégorie de néo-bacheliers ultra-marins des DROM de la session 2023 qui candidatent dans une formation d'Outre-mer via la plateforme Parcoursup.

Définition

La **mobilité géographique en Hexagone** est définie, dans cette étude, comme le fait pour un étudiant préparant ou ayant obtenu son baccalauréat en Outre-mer et qui poursuit ou souhaite poursuivre ses études dans une académie dans l'Hexagone. Un étudiant ultra-marin ayant accepté une proposition sur Parcoursup dans une formation dans l'Hexagone est donc considéré comme mobile.